

## Changement d'état civil

N'inscrivez rien ici.

Utilisez ce formulaire pour nous informer d'un changement à votre état civil. Vous pouvez aussi nous informer de ce changement en utilisant l'application mobile MonARC ou MesPrestations ARC à [arc.gc.ca/applicationsmobiles](http://arc.gc.ca/applicationsmobiles), Mon dossier à [arc.gc.ca/mondossier](http://arc.gc.ca/mondossier), ou en composant le **1-800-387-1194**. Dans certains cas, vous pourriez avoir droit à des prestations pour enfants et familles additionnelles. Pour en savoir plus, lisez le verso de ce formulaire.

Vous devez nous informer de votre nouvel état civil avant la fin du mois qui suit le mois du changement. Toutefois, ne nous informez pas de votre séparation avant d'avoir vécu séparément pendant au moins 90 jours consécutifs.

### Partie 1 – Renseignements à votre sujet

Prénom et initiale		Nom de famille		Numéro d'assurance sociale			
Nom de famille à la naissance (s'il diffère de celui indiqué ci-dessus)				<input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/> Homme			
Adresse postale (App – n° et rue, CP, RR)							
Ville			Province ou territoire		Code postal		
Adresse du domicile (si elle diffère de l'adresse ci-dessus) (App – n° et rue, RR)							
Ville			Province ou territoire		Code postal		
Numéro de téléphone au domicile				Numéro de téléphone au travail			
Si vous avez changé de province ou de territoire au cours des 12 derniers mois, inscrivez la province ou le territoire où vous habitez et la date du déménagement :				Province ou territoire		Date	
						Année    Mois    Jour	

### Partie 2 – Renseignements sur votre nouvel état civil

Cochez la case qui indique votre nouvel état civil (ne cochez qu'une seule case) et inscrivez la date où votre nouvel état civil a commencé. Les termes conjoint de fait, époux et séparé sont définis au verso de ce formulaire.

<input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Conjoint(e) de fait <input type="checkbox"/> Veuf (veuve) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Célibataire		Depuis		Année		Mois		Jour	

### Partie 3 – Renseignements sur votre nouvel époux ou conjoint de fait

Remplissez cette partie **seulement** si vous avez coché la case « marié(e) » ou « conjoint(e) de fait » à la partie 2.

Prénom et initiale		Nom de famille		<input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/> Homme							
Date de naissance		Année		Mois		Jour		Numéro d'assurance sociale		L'adresse de votre époux ou conjoint de fait sera mise à jour selon l'adresse indiquée à la partie A, à moins d'indication contraire de votre part.	

### Partie 4 – Attestation

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire et dans tout document joint sont exacts et complets. (Nous pourrions valider votre état civil à une date ultérieure.) Faire une fausse déclaration constitue une infraction grave.

Signez ici \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de votre époux ou conjoint de fait \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Les renseignements personnels sont recueillis selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'administrer les programmes fiscaux, de prestations et autres. Ils peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'application ou à l'exécution de la *Loi* telle que la vérification, l'observation et le recouvrement des sommes dues à l'État. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale ou territoriale, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Cependant, le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Le numéro d'assurance sociale est recueilli conformément à l'article 237 de la Loi et il est utilisé aux fins d'identification. Les particuliers ont le droit, selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, d'accéder à leurs renseignements personnels et de demander une modification, s'il y a des erreurs ou omissions. Consultez Info Source en allant à [arc.gc.ca/gncy/tp/nfsrc/nfsrc-fra.html](http://arc.gc.ca/gncy/tp/nfsrc/nfsrc-fra.html) et les Fichiers de renseignements personnels ARC PPU 005, ARC PPU 063 et ARC PPU 140.

# Renseignements généraux

## Votre état civil a-t-il changé?

Lorsque nous recevons un changement d'état civil, nous recalculons vos prestations pour enfants et familles pour tenir compte des situations suivantes:

- votre nouvel état civil;
- votre nouveau revenu net familial rajusté;
- votre province ou territoire de résidence.

### Remarque

Vous ne pouvez pas utiliser ce formulaire pour nous aviser de la correction d'une demande antérieure de changement de votre état civil. Ces modifications doivent être envoyées par écrit à votre centre fiscal.

## Quand vos versements seront-ils rajustés?

Vos versements d'allocation canadienne pour enfants (ACE) et/ou du crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) seront rajustés à compter du mois suivant celui au cours duquel votre état civil a changé.

Pour en savoir plus sur l'ACE, allez à [canada.ca/allocation-canadienne-pour-enfants](http://canada.ca/allocation-canadienne-pour-enfants) ou consultez le livret T4114, *Allocation canadienne pour enfants*.

Pour en savoir plus sur le crédit pour la TPS/TVH, allez à [arc.gc.ca/credittpstvh](http://arc.gc.ca/credittpstvh) ou consultez le guide RC4210, *Crédit pour la TPS/TVH*.

## Dépôt direct

Le dépôt direct est une façon rapide, pratique, fiable et sécuritaire de recevoir vos versements de l'ARC directement dans votre compte à une institution financière canadienne. Pour vous inscrire au dépôt direct ou pour mettre à jour vos renseignements bancaires, allez à [arc.gc.ca/depotdirect](http://arc.gc.ca/depotdirect).

## Définitions

**Conjoint de fait** – Un conjoint de fait est une personne qui **n'est pas votre époux**, qui est dans une relation conjugale avec vous et qui remplit l'une des conditions suivantes :

- elle vit avec vous depuis au moins 12 mois sans interruption;  
**Remarque**  
Dans cette définition, l'expression « 12 mois sans interruption » comprend les périodes de moins de 90 jours où vous avez vécu séparément en raison de la rupture de votre union.
- elle est le parent de votre enfant, par la naissance ou l'adoption;
- elle a la garde, la surveillance et la charge entière de votre enfant (ou elle en avait la garde et la surveillance juste avant que l'enfant atteigne l'âge de 19 ans).

**Époux** – Un époux est une personne avec qui vous êtes légalement marié.

**Séparé** – Vous êtes séparé lorsque vous commencez à vivre séparément de votre époux ou conjoint de fait depuis **90 jours ou plus** en raison de la rupture de votre union, et qu'il n'y a pas de réconciliation.

Si vous êtes séparé depuis 90 jours (en raison de la rupture de votre union), la date d'entrée en vigueur de votre état de personne séparée est le jour où vous et votre époux ou conjoint de fait avez commencé à vivre séparément.

### Remarque

Vous êtes toujours considéré comme époux ou conjoint de fait s'il **n'y a pas** une rupture de votre union et vous vivez séparément pour des raisons, tel que :

- le travail;
- les études;
- les problèmes de santé.

## Pour en savoir plus

Pour en savoir plus, allez à [arc.gc.ca/prestations](http://arc.gc.ca/prestations) ou composez le **1-800-387-1194**.

Pour obtenir nos formulaires et publications, allez à [arc.gc.ca/formulaires](http://arc.gc.ca/formulaires) ou composez le **1-800-387-1194**.

## Où devez-vous envoyer ce formulaire?

Envoyez ce formulaire et tout document au centre fiscal de votre région. Utilisez le tableau ci-dessous pour en connaître l'adresse.

Si votre bureau des services fiscaux est situé aux endroits suivants :	Envoyez votre correspondance à l'adresse suivante :
Alberta, Colombie-Britannique, Hamilton, Kitchener/Waterloo, London, Manitoba, Regina, Saskatoon, Territoires du Nord-Ouest, Thunder Bay, Windsor et Yukon	Centre fiscal de Winnipeg 66, chemin Stapon Winnipeg MB R3C 3M2
Barrie, Belleville, Île-du-Prince-Édouard, Kingston, Montréal, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Nunavut, Ottawa, Outaouais, Peterborough, St. Catharines, Sherbrooke, Sudbury, Terre-Neuve-et-Labrador, Toronto Centre, Toronto Est, Toronto Nord et Toronto Ouest	Centre fiscal de Sudbury Case postale 20000, succursale A Sudbury ON P3A 5C1
Chicoutimi, Laval, Montérégie-Rive-Sud, Québec, Rimouski, Rouyn-Noranda et Trois-Rivières	Centre fiscal de Jonquière 2251, boulevard René-Lévesque Jonquière QC G7S 5J2